

Dérives sectaires et atteintes aux droits de l'enfant

Éléments de repère

Un nombre important d'enfants nés ou éduqués dans un milieu sectaire totalitaire est confronté à des risques importants de maltraitance de la part non seulement de leur entourage familial mais également des autres membres du groupe, et en particulier du gourou.

Les actes de maltraitance sont présentés par ceux qui les commettent comme profitables à celui qui les subit. Pire, ces actes deviennent des valeurs...

Atteinte aux liens familiaux

Identité & filiation

- Privation de l'identité d'origine
- Substitution, simulation ou dissimulation d'enfant
- Filiation programmée par le gourou (choix du géniteur de l'enfant)

Unité et cohésion familiale

- Rupture de lien avec la souche familiale d'origine (parents, grands-parents, collatéraux,...)
- Privation des droits de visite et d'hébergement
- Appropriation de l'enfant par la communauté sectaire ou le gourou
- Déracinement de l'enfant (envoyé à l'étranger pour éducation)
- Falsification des repères familiaux (confusion des rôles et des générations)

Autorité parentale

- Incitation d'un parent au divorce sinon à la séparation

- Privation de l'autorité parentale des parents
- Incitation d'un parent à l'abandon de famille
- Incitation d'un parent à l'abandon de son enfant (abandon physique ou moral)

Atteinte à l'intégrité physique

Alimentation

- Alimentation carencée
- Régime alimentaire non adapté (ex : végétalisme)
- Non respect des conditions d'hygiène alimentaire

Hygiène et cadre de vie

- Négligence de l'hygiène corporelle
- Privation de sommeil

Santé

- Absence de soins médicaux ou pharmaceutiques
- Soustraction aux obligations légales tel le refus de vaccination
- Refus de transfusion sanguine
- Refus de la médecine conventionnelle, des antibiotiques
- Refus de l'hospitalisation
- Recours à des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique

Violences physiques et sexuelles

- Sévices ou châtements corporels
- Tortures et actes de barbarie
- Attouchements, viols
- Incitation à la prostitution
- Meurtre rituel d'enfants
- Massacre d'enfants dans le cadre de suicide collectif

Atteinte au développement

Psycho-affectif

- Déni de l'individualité
- Privation de tout lien affectif
- Censure de toute forme de revendication ou opposition
- Intrusion permanente dans l'espace privé psychique
- Soumission à des confessions publiques

Intellectuel

- Endoctrinement au mode de vie et de pensée de la communauté sectaire
- Anéantissement du libre arbitre et de la liberté d'expression
- Déscolarisation, lectures et prières obligatoires
- Recours à des méthodes scolaires non académiques

Social

- Interdiction de participer à des activités culturelles, sportives ou humanitaires
- Interdiction de célébrer des anniversaires ou autres fêtes
- Interdiction de voter même pour un délégué de classe
- Isolement de l'enfant et rejet du monde extérieur
- Obligation de travailler pour la communauté sectaire

Violences psychologiques

- Incitation au prosélytisme
- Dévalorisation, humiliations, menaces verbales
- Soumission à une obéissance absolue, pressions graves et répétées
- Incitation à des thérapies déviantes ou à des actes immoraux (délation, vols...)
- Abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse

Les Droits de l'enfant

Extraits de la Convention internationale
des Droits de l'enfant
ONU, 20 novembre 1989

- Article 3** L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
- Article 6** Droit inhérent à la vie.
- Article 7** Droit à un nom, à une nationalité. Droit, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux.
- Article 8** Droit à la protection de l'identité.
- Article 9** Droit à ne pas être séparé de ses parents, sauf intérêt supérieur de l'enfant.
- Article 10** Droit d'entretenir, sauf circonstances exceptionnelles, des relations personnelles et des contacts directs réguliers avec ses deux parents.
- Article 12** Droit à la liberté d'opinion.
- Article 13** Droit à la liberté d'expression.
- Article 14** Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- Article 15** Droit à la liberté d'association.
- Article 16** Droit à la protection de sa vie privée.
- Article 19** Droit à la protection contre toutes formes de violence, d'atteintes ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation.
- Article 24** Droit au meilleur état de santé possible et aux services médicaux.
- Article 27** Droit à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.
- Article 28** Droit à l'éducation.
- Article 31** Droit au repos, aux loisirs et à participer librement à la vie culturelle et artistique.
- Article 32** Droit à la protection contre l'exploitation au travail.
- Article 33** Droit à la protection contre l'usage de la drogue.
- Article 34** Droit à la protection contre toute forme de violence et d'exploitation sexuelle.



Union Nationale des Associations de
Défense des Familles et de l'Individu
Victimes de sectes

- Association reconnue d'utilité publique
- Agréée par les Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Membre de l'Union Nationale des Associations familiales (UNAF)
- Membre de la Fédération européenne des centres de recherches et d'information sur le sectarisme (FECRIS)

www.unadfi.org

1, rue du Tarn - 78200 BUCHELAY
Tél. 01.34.00.14.58 / Fax 01.34.00.14.57



www.unadfi.org

Sectes et droits de l'enfant



1, rue du Tarn - 78200 BUCHELAY
01.34.00.14.58